

MAIRIE LE SAIX

Le Village

05400 LE SAIX

Tel : 04.92.57.29.03.

e-mail : mairie.lesaix@wanadoo.fr

Ouvert le Lundi de 8h15 à 13h et 13h30 à 17h45

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 3 Décembre 2020 à 18h30

Présents : Olivier REGORD - Jean LAURENS - Gilles FAURE - Charles JOHNER - Philippe BARRY - Danièle MARCELLIN DELAYE - Luc ANDRE - Roger NIVOU - Raphaël ANDRE et Philippe ANDRE

ORDRE du JOUR :

1°/ Délibérations à prendre :

– **Convention 2020 avec le Centre Social Veynes :**

Les tarifs pour l'année 2020 sont :

74 € par an et par enfant pour l'accueil en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

32 € par an et par enfant pour l'accueil péri-scolaire

53 € par an et par jeune pour l'accueil secteur « jeunes » (12 à 17ans)

10 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Abstention

– **Autorisation de mandatement :**

Permet de régler les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 à hauteur du quart des dépenses inscrites au budget 2020 en attendant le vote du budget primitif 2021

10 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Abstention

– **Tarifs concessions cimetièrre et cases columbarium**

Objectif : uniformiser les tarifs des concessions « terrains » et « cases au columbarium ». Les concessions « terrains » feront une superficie de 2m x 2,5m et les cases pourront recevoir jusqu'à 4 urnes. Il est proposé un même et unique tarif à hauteur de 350 €. Les concessions « terrain » ne dépasseront plus la taille standard de 2m x 2,5m. Si une demande venait à être réceptionnée en ce sens, il reviendra au conseil municipal de se prononcer par délibération.

Durée maximale de toutes les concessions à venir : 30 ans

Cavernes (petites surfaces inférieures à la taille standard des concessions « terrain ») :

100€/m²

10 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 Abstention

- **Tarifs communaux 2021 :**

Augmentation proposées

- Location salle des fêtes pour non résidents 160€ les 2 jours
80€ par jour supplémentaire
- Emplacement stationnement caravane/camping-car/bâteau à la salle des fêtes : 180€
- Emplacement stationnement moto à la salle des fêtes : 64€
- Indexation INSEE annuelle sur la location du hangar agricole
- Indexation INSEE annuelle sur le tarif horaire déneigement
- La location de la salle de l'école est réservée aux habitants.

Tous les autres tarifs restent inchangés.

2°/ Arrêté de transfert des pouvoirs de police à la CCBD

Le maire souhaite conserver ses pouvoirs de police sur le territoire de la commune du Saix. Un arrêté sera pris en ce sens.

3°/ Informations :

- SIVU du VAL d'OZE
- SIVU de Maraize
- CCBD

4° : Divers :

- Paniers Noël
- Déneigement
- Rencontre Camille du Faï
- Bancs village et alentours
- Sapins de Noël

Séance levée à 20h45